**Annexe PRA - Orientations « prévention et réduction des addictions » 2022**

Les conduites addictives demeurent un problème de santé publique important dans notre territoire. Elles bénéficient cependant d’un plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 et de nombreux plans d’actions nationaux et régionaux. En référence à ces derniers la prévention des conduites addictives fait l’objet d’objectifs au PRS 2 et au PTSM. La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 dans un de ses axes prioritaires y fait référence de manière explicite. La lutte contre les conduites addictives doit être centrale dans toute stratégie visant à réduire les inégalités de santé.

Le poids du **tabagisme** et de l’**alcool** dans la réduction de l’espérance de vie n’est plus à démontrer. Les modalités d’usage du tabac chez le jeune, chez la femme enceinte, les pratiques consistant à atteindre l’ivresse le plus rapidement possible (binge drinking) chez les jeunes et l’exposition aux risques et dommages en direction des usagers de drogues soulignent la nécessité de renforcer les actions préventives.

De plus les **addictions sans produits** la cyber addiction, les addictions au jeu ne sont pas à sous-estimer.

Impactant fortement les publics en situation de vulnérabilité sociale, les conduites de consommation notamment doivent faire l’objet de stratégie d’actions préventives adaptées en associant les professionnels qui les accompagnent.

Enfin, il est important d’être attentif à l’**association des déterminants** défavorables relevant de l’environnement social, des difficultés de gestion des émotions (gestion du stress), d’une sédentarité accrue et d’une alimentation déséquilibrée. Les actions proposées doivent pouvoir envisager des réponses synergiques autour de ces déterminants. Une attention particulière est accordée aux programmes d’actions probants auprès des enfants et adolescents en milieu scolaire ou relevant de l’aide sociale à l’enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse.

Les actions attendues doivent cibler plus particulièrement les **jeunes** (notamment ceux relevant de l’aide sociale à l’enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse), les **femmes enceintes** et leur entourage, les publics **sous-main de justice**, et les **personnes présentant des troubles psychiques**.



Elles viseront à répondre aux objectifs prioritaires suivants :

* **Favoriser les environnements promoteurs de santé**
  + Contribuer au changement de regard sur les consommations.
  + Proposer des espaces de dialogue entre les professionnels, les élus et les citoyens.
* **Eviter l’entrée dans le tabagisme ainsi qu’éviter ou retarder l’entrée dans la consommation d’autres substances psychoactives :**
  + Protéger l’enfant à naître de l’exposition aux substances psychoactives pendant la grossesse.
  + Développer les CPS dans le domaine des addictions avec substances ou sans produits.
* **Améliorer le repérage précoce des conduites addictives avec ou sans produits :**
  + Aider les parents dans leur rôle éducatif.
  + Faciliter les bonnes pratiques pour les professionnels et les aidants dès les premiers usages problématiques de produits ou d’écrans/jeux.
  + Encourager les expériences permettant de lutter contre la désinsertion professionnelle en lien avec les conduites addictives.
* **Contribuer à la construction des parcours de santé à partir d’un premier recours consolidé et d’une offre de soins spécialisée structurée :**
  + Favoriser l’appropriation des recommandations de bonnes pratiques en addictologie.
  + Favoriser les échanges de pratique.
  + Faciliter la coopération des intervenants dans le champ des conduites addictives.
  + Rendre les parcours de santé accessibles aux personnes en situation de handicap.
  + Prévoir des réponses accessibles en facilitant le « aller vers » pour les personnes vulnérables.
* **Améliorer l’offre en matière de réduction des risques et des dommages liés aux consommations de substances psychoactives :**
  + Aider les fumeurs à s’arrêter de fumer.
  + Réduire l’usage à risque notamment le binge drinking.